

2025/21

MAIRIE DE SARGÉ SUR BRAYE

Département de Loir et Cher – Arrondissement de Vendôme

Extrait du registre des arrêtés
Arrêté N°0016/2025

Envoyé en préfecture le 06/03/2025

Reçu en préfecture le 06/03/2025

Publié le

ID : 041-214102352-20250306-2025016-AR

S²LO

Certifié exécutoire compte tenu
de la réception en Préfecture

le 7/03/2025

Et de la publication, le 7/03/2025

Le Maire,

Le Maire Adjoint,



Objet : Arrêté de police de circulation pour essais Rallye team FJ Blois

Le Maire de la Commune de Sargé sur Braye,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2212-1

Considérant que le Rallye Team FJ Blois prévoit l'organisation des essais sur la voie communale 3 dite de Beaufray à Maladrie en partant du lieu-dit « Beaufray » jusqu'au lieu-dit « Lalliau » et sur la voie communale 4 dite du gravier au cinq chemins au niveau du lieu-dit « Lalliau » le mardi 11 Mars 2025 de 8h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h00 sur des routes communales pouvant entraîner un accident,

Considérant que la circulation sera amenée à être perturbée,

Afin d'éviter des accidents aux passants,

ARRETE

Article 1 : La circulation est interdite mardi 11 Mars 2025 de 8h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h00 aux véhicules de tout type sur les routes suivantes :

➔ Voie Communale 3 (de Beaufray à la Maladrie) en partant du lieu-dit « Beaufray » jusqu'au lieu-dit « Lalliau »

➔ Voie Communale 4 (route du Gravier aux 5 chemins) au niveau du lieu-dit « Lalliau »

Article 2 : Le stationnement sera également interdit sur ces voies communales.

Article 3 : La signalisation réglementaire se rapportant à ces essais sera mise en place par les organisateurs du Rallye Team FJ Blois.

Article 4 :

- Monsieur le Major de Gendarmerie de PEZOU est chargée de l'exécution du présent arrêté.
- Aux organisateurs du Rallye Team FJ Blois

Cet arrêté sera affiché à la mairie de Sargé sur Braye

Fait à Sargé sur Braye, le 03 mars 2025

Le Maire,
Martine ROUSSEAU

